



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 22 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux juin à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 17  
Pouvoirs : 6  
Absents : 6

Date de la convocation : 15 juin 2021

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, BEUGIN Valérie, GOLA Odile, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

DESIRE Valérie représentée par L BARBOTTIN  
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT  
CHAPUT Sabrina représentée par O GOLA  
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD  
MASSONNEAU Bruno représenté par F ROYER  
PIAULET Christine représentée par B SULLI

**ABSENTS :** MUSCAT Yvette, DESIRE Thierry, CHAPUT Clément, GABIGNON Christophe, BEUNEL Philippe, LECOQ Monique

**Secrétaire de séance :** Lydie BARBOTTIN

### DELIBÉRATION N° 107

Rapporteur : Dominique CHALLOT

### OBJET : AGORA – TARIFS A COMPTER DU 1ER JUILLET 2021

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que l'**AGORA est un espace public couvert** situé dans le prolongement de la Coulée Verte.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021, l'Agora va être **disponible à la location pour l'organisation de manifestations qu'elles soient culturelles, sportives, personnelles...**

Cet équipement dispose d'un local technique avec du matériel de sonorisation.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'établir les tarifs comme suit à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021:

- Habitants de Naintré (particuliers, associations, entreprises) :
  - **location journée ou horaire : gratuit**
  - **forfait utilisation local technique : 50,00 €**
- Hors commune (particuliers, associations, entreprises)
  - **location journée : 100,00 €**
  - **forfait horaire : 20,00 €**

Les écoles de Naintré ainsi que les services de la CAGC pourront disposer de l'Agora gratuitement. Des réunions politiques pourront également y être organisées à titre gracieux.

Il est également proposé :

- de demander **une caution de 400 €**,
- d'appliquer **une pénalité de 100 €** si la structure n'est pas restituée dans un bon état de propreté.

**Une convention sera établie avec l'utilisateur après réservation de l'Agora auprès des services de la Mairie.**

----

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- fixe** les tarifs pour la location de l'Agora à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 conformément au tableau joint à la présente,
- charge M** le Maire de leur application.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
le

